

L'an deux mil douze, le vingt cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNE, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Allain, M. Sicard, Mme Bouyer.

Était excusée : Mme Delagrangé.

Pouvoir : Mme Delagrangé à M. Vaillier

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Ginette BOUYER a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2012/1001 : DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section G n° 1105 « 4 Rue de la Sablière »
- Section G n° 1192 « Le Bois du Gland »

2012/1002 : MISE EN ŒUVRE DU SDCI – AVIS SUR L'ARRÊTÉ PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE APPELÉ PAR VOIE DE FUSION A CONSTITUER UN SYNDICAT A VOCATION DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT SUR LA BASE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'ÉQUIPEMENT RURAL POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE (SIVEER) CONCERNE LE SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD VIENNE (SEA-SUD VIENNE)

Le Schéma Département de Coopération Intercommunale de la Vienne a été arrêté le 21 décembre 2011. Ce dernier prévoit la constitution d'un syndicat à vocation départemental pour l'eau et l'assainissement par voie de fusion des collectivités exerçant actuellement les compétences eau et assainissement avec le SIVEER.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce schéma il est nécessaire d'arrêter le projet de périmètre du futur établissement public de coopération intercommunale. Conformément aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010, la préfecture a

saisi les syndicats inclus dans le périmètre ainsi que leurs communes membres afin de recueillir l'avis des assemblées délibérantes sur ce projet.

Considérant :

- Que le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Vienne créé par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2010 est issu de la fusion du SIAEA de CIVRAY, du SIAEP de CHARROUX et du SMEPEP.
- Que le fonctionnement en régie directe donne entière satisfaction tant aux élus qu'aux abonnés des services d'eau, du SPANC et de l'assainissement collectif.
- Que le syndicat susnommé ainsi que notre commune ont déjà manifesté leur opposition au projet de périmètre du SDCI (délibération communale du 23 juin 2011 et délibération du SEASV du 17 juin 2011).
- Qu'une contestation judiciaire du Schéma a été engagée auprès du Tribunal Administratif de Poitiers (délibération communale du 14 février 2012 et délibération du SEASV du 6 février 2012).

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis défavorable au projet du périmètre du SDCI tel qu'il ressort de l'arrêté n° 2012-D2/B1 – 012 en date du 13 septembre 2012.

2012/1003 : MISE EN ŒUVRE DU SDCI – AVIS SUR L'ARRÊTÉ PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE APPELÉ PAR VOIE DE FUSION A CONSTITUER UN SYNDICAT A VOCATION DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT SUR LA BASE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'ÉQUIPEMENT RURAL POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE (SIVEER) CONCERNE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE CIVRAY-ST PIERRE D'ÉXIDEUIL- SAVIGNÉ

Le Schéma Département de Coopération Intercommunale de la Vienne a été arrêté le 21 décembre 2011. Ce dernier prévoit la constitution d'un syndicat à vocation départemental pour l'eau et l'assainissement par voie de fusion des collectivités exerçant actuellement les compétences eau et assainissement avec le SIVEER.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce schéma il est nécessaire d'arrêter le projet de périmètre du futur établissement public de coopération intercommunale. Conformément aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010, la préfecture a saisi les syndicats inclus dans le périmètre ainsi que leurs communes membres afin de recueillir l'avis des assemblées délibérantes sur ce projet.

Considérant :

- Que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Eaux Usées CIVRAY – SAINT-PIERRE-D'ÉXIDEUIL – SAVIGNÉ créé par arrêté préfectoral en date du 2 janvier 2008 pour notamment la construction en commun d'un ouvrage de traitement des eaux usées domestiques, suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 3 décembre 2007, modifié le 28 décembre 2009 et le 27 juillet 2010 portant obligation aux communes constituant le Syndicat la mise en conformité de leur système d'assainissement (réseaux et stations d'épuration).
- Que ce syndicat a confié, par délibération en date du 14 décembre 2011, l'exploitation de la station intercommunale au Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Vienne.
- Que le syndicat susnommé ainsi que notre commune ont déjà manifesté leur opposition au projet de périmètre du SDCI (délibération communale du 27 juillet 2011 et délibération du SIAEU du 2 août 2011).
- Qu'une contestation judiciaire du Schéma a été engagée auprès du Tribunal Administratif de Poitiers (délibération communale du 14 février 2012 et délibération du SIAEU du 15 février 2012).

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis défavorable au projet du périmètre du SDCI tel qu'il ressort de l'arrêté n° 2012-D2/B1 – 012 en date du 13 septembre 2012.

2012/1004 : COMMUNE DE SAVIGNÉ - ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DE VERGNÉ - MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU EAUX USÉES – 2ÈME TRANCHE

Par délibération en date du 11 mai 2009 le Conseil Municipal a décidé de lancer la 1^{ère} tranche de l'assainissement du village de Vergné qui est maintenant terminée. Les travaux devant être réalisés en trois tranches, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet détaillé de la 2^{ème} tranche des travaux d'assainissement élaboré par la D.D.T.

Le dossier fait apparaître une estimation de travaux de 187 000 € HT.

Ces prix comprennent la maîtrise d'œuvre.

Après avoir étudié l'avant-projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'approuver les dispositions techniques du projet qui lui ont été soumises par la D.D.T,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'octroi de subventions auprès du Conseil Général de la Vienne et de l'Agence de l'Eau « Adour Garonne ».

- Dit que la maîtrise d'œuvre fera l'objet d'un appel d'offres et sera chargée d'élaborer les dossiers de consultation des entreprises.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces permettant de mener à bien le projet.

2012/1005 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE PROJET DE PLANTATION DE HAIE A VERGNÉ DANS LE CADRE DE LA «SEMAINE RÉGIONALE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE »

Monsieur le Maire,

- Rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2012/0910 en date du 27 septembre 2012 il a été décidé la plantation d'environ 180 ml de haie, de 1000 m² de bosquet et de 2 alignements d'arbres, soit 424 plants, autour de la station d'épuration de la Jinchère au village de Vergné dans le cadre de la « Semaine Régionale de l'Arbre et de la Haie ».
- Donne lecture des devis par la SARL PÉPINIÈRE CHAMBEAU d'un montant de 7 463 € TTC et de Monsieur Éric CAILLAUD d'un montant de 5 194.90 € TTC pour la fourniture des plants, la préparation du terrain et l'assistance à la plantation.

Le conseil Municipal, après étude des devis et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Retient le devis de Monsieur Éric CAILLAUD d'un montant de 5 194.90 € TTC.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces permettant de mener à bien ce projet.

2012/1006 : DEVIS ÉNERGIES VIENNE – SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA VIENNE POUR L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – PRESTATION RÉALISÉE PAR LE BUREAU D'ÉTUDE EFFILIOS DE SAINT-BENOÎT

Monsieur le Maire donne lecture du devis n° 2012/09/01/01 présenté par ÉNERGIES VIENNE – SEV d'un montant total de 2 200€ HT, concernant l'audit énergétique du groupe scolaire qui sera réalisée par le bureau d'étude EFFILIOS de SAINT-BENOÎT. Le montant à financer par la Commune est de 660 € HT soit 789.36 € TTC. Il rappelle que par délibération n° 2012/0213 en date du 23 février 2012 le Conseil Municipal a accepté de financer 700 € TTC maximum pour cet audit.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte le supplément de coût qui s'élève à 89.36 € TTC
- Dit que le montant à financer par la Commune est donc de 789.36 € TTC
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces permettant de mener à bien l'audit énergétique du Groupe Scolaire présenté par ÉNERGIES VIENNE – SEV et qui sera réalisé par le bureau d'étude EFFILIOS.

2012/1007 : SUBVENTIONS 2012

Le Conseil Municipal,
Préalablement au débat sur l'octroi des subventions, a réaffirmé sa position sur leur attribution en fonction de deux critères : la fourniture par l'association des comptes de l'année et l'invitation de la municipalité à son assemblée générale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les subventions pour l'année 2012 pour un montant total de 20 435 € suivant détail ci-dessous :

ACCA SAVIGNE	400
Association locale ADMR	1700
Féd. Départ. CEP Vienne Association Parents d'Elèves (SAVIGNÉ)	200
ASS DONNEURS DE SANG SAVIGNÉ	200
LA PREVENTION ROUTIERE	50
FOOTBALL CLUB SAVIGNÉ	900
COMITE DES FETES SAVIGNÉ	2200
COMITE JUMELAGE CIVRAY	100
UNC d'AFN SAVIGNE	350
CCAS	7000
Comité des fêtes de VERGNE	250
FNATH. SECTION MUTILÉS TRAVAIL	115
ASS AMIS BIBLI CENT PRET	140
Judo Club CIVRAY	100
Animation EPAH Capucines CIVRAY	50
Club gym volontaire SAVIGNÉ	120
OCCE Vne Coop. Scol. SAVIGNÉ	3700
FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT	300
TENNIS CLUB CIVRAY	100
FOOTBALL CIVRAY	100
BASKET CIVRAY	100
TENNIS DE TABLE CIVRAY	100
NATATION CIVRAY	100
COLLECTIF ALIMENTAIRE CIVRAY	1080
RESTO DU CŒUR	200
SECOURS POPULAIRE	200
ACCUEIL GENS DE PASSAGE	100
SPA	380
AMICALE DES POMPIERS CIVRAY	100

Le Conseil Municipal a en outre décidé que, l'Association des Parents d'Élèves de Savigné n'ayant pas respecté les conditions énoncées plus haut, ne percevra pas la subvention votée. Celle-ci sera attribuée, à titre de subvention exceptionnelle, à

la Coopérative scolaire de l'école (OCCE) afin que les enfants ne soient pas lésés par cette décision.

A noter, que

Monsieur LAFRECHOUX n'a pas pris part au vote des subventions des Donneurs de Sang et des Restos du Cœur.

Monsieur MÉZIL n'a pas pris part au vote des subventions de l'ACCA Savigné et du Football Club de Savigné.

Monsieur ALLAIN n'a pas pris part au vote des subventions du Football Club de Savigné et du Comité des Fêtes de Savigné.

Les Conseillers ci-dessus étant membres des bureaux.

2012/1008 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en son article 45,

Vu les décrets n° 2006-555 du 17 mai 2006 et n° 2009-500 du 30 avril 2009 qui précisent les conditions d'accessibilité des ERP existants et fixent au 1er janvier 2015 l'échéance pour leur mise en accessibilité,

Considérant que la continuité de la chaîne de déplacement entre la voirie, les espaces publics, et les établissements recevant du public doit être assurée avec pour enjeu de fond l'amélioration du confort et de la sécurité de tous,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2012/0608 en date du 28 juin 2012 approuvant le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Considérant les propositions de mise en accessibilité à entreprendre ainsi que l'estimation financière des travaux de mise en accessibilité qui s'élève à 25 000 € HT, présentées par l'étude livrée par BUREAU VÉRITAS mandaté à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite, de l'État et de la Région Poitou-Charentes, une subvention pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013(DETR) et du Fonds Régional d'Intervention Locale 2011-2013(FRIL).
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces permettant de mener à bien le projet.

**2012/1009 : CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LA SIGNALISATION COMMERCIALE –
ARTISANALE ET DIRECTIONNELLE**

Monsieur le Maire donne lecture des devis établis par LACROIX SIGNALISATION et R.I.C. COLLECTIVITÉS concernant la signalisation commerciale – artisanale et directionnelle.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Retient le devis de R.I.C. COLLECTIVITÉS d'un montant de 2 892.19 € TTC pour la signalisation commerciale et artisanale.
- Retient le devis de LACROIX SIGNALISATION d'un montant de 269.60 € TTC pour la signalisation directionnelle.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.
- Dit que la dépense est inscrite en investissement au budget 2012.

2012/1010 : DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS COMMUNE N°2

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
ARTICLE (CHAP.) – OPÉRATION	MONTANT	ARTICLE (CHAP.) – OPÉRATION	MONTANT
21312 (21) - 0128 Bâtiments scolaires	-213.00		
21578 (21) - 0109 Autre matériel et out	213.00		
	0.00		
TOTAL DÉPENSES	0.00	TOTAL RECETTES	

QUESTIONS DIVERSES

NUIT ROMANE

Le bilan concernant la Nuit Romane 2012 ayant été très positif, le Conseil Municipal se porte candidat pour l'année prochaine et propose d'ores et déjà la date du 9 août 2013.

UNC – CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 5 DÉCEMBRE

Le Conseil Municipal prend acte de la demande de l'UNC du Sud Vienne qui a choisi la Commune de Savigné pour organiser la cérémonie commémorative le 5 décembre 2012. Le Conseil donne son accord pour l'organisation dans la Commune et prendre en charge le vin d'honneur à la salle polyvalente ainsi que le dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Monsieur le Maire a fait part au Conseil municipal de l'avancée du projet de fusion des Communautés de Communes du Civraisien et du Pays Charlois. Il a rendu compte de sa rencontre avec le cabinet KPMG chargé de l'étude sur la faisabilité du regroupement envisagé.

INDEX :

2012/1001	DROITS DE PRÉEMPTION	
2012/1002	MISE EN ŒUVRE DU SDCI – AVIS SUR L'ARRÊTÉ PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE APPELÉ PAR VOIE DE FUSION A CONSTITUER UN SYNDICAT A VOCATION DÉPARTIMENTALE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT SUR LA BASE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'ÉQUIPEMENT RURAL POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE (SIVEER) CONCERNE LE SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD VIENNE (SEA-SUD VIENNE)	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1003	MISE EN ŒUVRE DU SDCI – AVIS SUR L'ARRÊTÉ PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE APPELÉ PAR VOIE DE FUSION A CONSTITUER UN SYNDICAT A VOCATION DÉPARTIMENTALE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT SUR LA BASE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'ÉQUIPEMENT RURAL POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE (SIVEER) CONCERNE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE CIVRAY-ST PIERRE D'ÉXIDEUIL-SAVIGNÉ	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le

2012/1004	COMMUNE DE SAVIGNÉ - ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DE VERGNÉ - MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU EAUX USÉES – 2ÈME TRANCHE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1005	CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE PROJET DE PLANTATION DE HAIE A VERGNÉ DANS LE CADRE DE LA «SEMAINE RÉGIONALE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE »	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1006	DEVIS ÉNERGIES VIENNE – SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA VIENNE POUR L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – PRESTATION RÉALISÉE PAR LE BUREAU D'ÉTUDE EFFILIOS DE SAINT-BENOÎT	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1007	SUBVENTIONS 2012	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1008	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE]	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1009	CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LA SIGNALISATION COMMERCIALE – ARTISANALE ET DIRECTIONNELLE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1010	DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS COMMUNE N°2	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
<i>QUESTIONS DIVERSES</i>	<i>NUIT ROMANE / UNC – CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 5 DÉCEMBRE / FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES</i>	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Christian GRIMAUD	
Roland VAILLIER	
Carole BLAIN	
Bernard MARCHAND	
Didier MÉZIL	
Jean-Claude LAFRÉCHOUX	
Jacky BARRÉ	
Mickaël COLIN	
Francis ROQUET	
Daniel ALLAIN	
Maryvonne DELAGRANGE	Excusée
Daniel SICARD	
Ginette BOUYER	